



Terre de talents

Direction Egalité et Prévention

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le- 4 MARS 2024
- affiché en mairie le - 4 MARS 2024
- notifié le - 4 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services,
Karine COMBAUD

DÉCISION n°2024/074

Objet : Convention de partenariat dans le cadre de la mise en place d'ateliers sur l'égalité fille/garçon auprès des élèves de CM1 - Sonia LEBREUILLY, socio-sexologue et éducatrice en santé sexuelle

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu le diagnostic local de prévention et de sécurité réalisé en 2021 et notamment le focus sur les violences conjugales ;

Vu les orientations du réseau local de lutte contre les violences intrafamiliales et tout particulièrement le volet sensibilisation du public ;

Vu la politique de prévention des inégalités de genre portée par la collectivité ;

Vu la nécessité de travailler l'égalité fille/garçon et les représentations sexistes auprès des enfants ;

Considérant l'utilité d'aborder ces questions par un détour ludique à travers l'animation d'ateliers autour de l'égalité fille/garçon et plus particulièrement en abordant les thématiques de consentement, de personne de confiance et de connaissance de son corps ;

Considérant que Madame Sonia LEBREUILLY socio-sexologue et éducatrice en santé sexuelle est la mieux placée pour répondre à cette demande ;

DECIDE

Article 1

De signer une convention de partenariat avec Madame Sonia LEBREUILLY, socio-sexologue et éducatrice en santé sexuelle, domiciliée 2 rue de Bonnelles à ANGERVILLIERS (91470), en vue de mettre en place des interventions ludiques sur l'égalité fille/garçon et plus particulièrement en abordant les thématiques de consentement, de personne de confiance et de connaissance de son corps auprès des classes de CM1 de la Ville des Ulis, les 11, 12, 14 et 15 mars 2024.

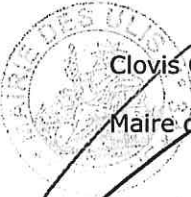
Article 2

Le montant de cette prestation s'élève à 2 400 euros TTC. Les crédits sont prévus au budget 2024.

Article 3

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 23 février 2024



Clovis CASSAN
Maire des Ulis

The image shows a circular official seal of the Municipality of Les Ulis, partially obscured by a large, stylized signature in black ink. The signature is written over the seal and extends to the right. The text 'Clovis CASSAN' and 'Maire des Ulis' is printed below the seal.